



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

Benoît Laignelot, étudiant en droit canonique et chancelier du Tribunal pénal canonique national

Découvrez les multiples facettes du Père Benoît Laignelot, récemment nommé directeur au séminaire des Carmes de l'ICP.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Son voyage d'études avec la Faculté de Droit Canonique à Rome & Venise

Cette année, Benoît Laignelot a participé pour la première fois au voyage d'études de la Faculté de Droit canonique, axé sur la synodalité, une orientation majeure pour l'Église souhaitée par le pape François.



Pietro Parolin, Cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège - Copyright : Elisabeth Abbal

Ce voyage, qui souligne les relations entre la hiérarchie ecclésiastique et les membres de l'Église, s'inscrit dans un parcours de recherche qui explore la synodalité à travers différentes cultures et traditions chrétiennes.



Palais des Doges, cours intérieure - Copyright : Elisabeth Abbal

Le séjour à Venise et à Rome a été marqué par des visites et des rencontres significatives, notamment avec le cardinal Parolin, qui a partagé la vision du pape François sur les enjeux contemporains de la synodalité.



Formation en droit canonique

Le Père Benoît Laignelot est titulaire d'une **Licence canonique en Droit canonique** et **doctorant** à l'ICP.

Portant d'abord un intérêt ecclésiologique au droit canonique, il s'intéresse à la nature, à la structure et à **l'organisation de l'Église catholique**. Il rappelle que le droit canonique, par sa clarté et sa précision, permet **l'exploration de ces réalités ecclésiologiques** de manière approfondie, **en évitant les approches idéologiques ou passionnelles**.

Sa **dimension pastorale et humaine** est essentielle, touchant à des questions variées telles que **le mariage, le droit pénal et la vie quotidienne des membres de l'Église**. Il contribue ainsi à établir des bases justes et authentiques pour la vie communautaire.

Le père Laignelot souligne qu'il est essentiel pour toute société d'être **régie par le droit**.

Le droit canonique joue ainsi un rôle crucial en permettant à l'**Église** d'être ou de devenir **une véritable société de droit, en établissant les devoirs et en protégeant les droits de chacun**.

Chancelier du Tribunal pénal canonique national

Depuis deux ans, Benoît Laignelot est **chancelier** du **Tribunal pénal canonique national** (TPCN), créé par les évêques de France pour **traiter les délits canoniques**.

Sa fonction de chancelier, correspondant en droit français à celle de directeur de greffe, consiste à **assurer le respect des normes procédurales et la bonne rédaction, authentification des actes judiciaires, leur communication aux diverses parties et conservation aux archives**. Ce rôle, loin d'être bureaucratique, est profondément ancré dans **la défense des droits des personnes et la recherche de la vérité**.

La dimension pastorale du droit canonique est particulièrement évidente dans le domaine pénal, où de **nombreuses souffrances doivent être prises en compte**.

Directeur du Séminaire des Carmes

Depuis le 1^{er} septembre 2024, il est l'**un des directeurs du Séminaire des Carmes**, une **responsabilité** qu'il aborde avec **enthousiasme**.

Les séminaristes sont envoyés par leur diocèses ou leurs communautés pour se former à l'Institut Catholique de Paris et devenir prêtres. **Le Séminaire des Carmes est chargé de pourvoir à leur formation sacerdotale** et les directeurs assurent cette formation. Ils partagent la **vie communautaire** du séminaire et transmettent aux étudiants leur **expérience de la vie sacerdotale**.

Le père Benoît Laignelot fait également partie du **Conseil du séminaire**, chargé de **diriger l'établissement** et d'**évaluer les appels aux Ordres des séminaristes**.

Publié le 23 octobre 2024 – Mis à jour le 3 décembre 2024

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags